

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC

61058-1

2000

AMENDEMENT 1
AMENDMENT 1
2001-08

Amendement 1

Interrupteurs pour appareils –

**Partie 1:
Règles générales**

Amendment 1

Switches for appliances –

Part 1: [61058-1:2000/AMD1:2001](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iec/61058-1:2000/amd1:2001)

General requirements

© IEC 2001 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

International Electrotechnical Commission 3, rue de Varembe Geneva, Switzerland
Telefax: +41 22 919 0300 e-mail: inmail@iec.ch IEC web site <http://www.iec.ch>



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

H

*Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue*

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le sous-comité 23J: Interrupteurs pour appareils, du comité d'études 23 de la CEI: Petit appareillage.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

FDIS	Rapport de vote
23J/232/FDIS	23J/233/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Le comité a décidé que le contenu de la publication de base et de ses amendements ne sera pas modifié avant 2006. A cette date, la publication sera

- reconduite;
- supprimée;
- remplacée par une édition révisée, ou
- amendée.

Page 2

SOMMAIRE

Sous «Définitions», ajouter, après 3.8, le nouveau sous-titre suivant:

3.9 Définitions relatives aux essais du fabricant

Ajouter, à la page 4, les titres des nouvelles annexes R, S et T, comme suit :

Annexe R (normative) Essais individuels

Annexe S (informative) Essais sur prélèvement

Annexe T (informative) Familles d'interrupteurs

Page 10

AVANT-PROPOS

Remplacer, page 12, les deux alinéas relatifs aux annexes par ce qui suit :

Les annexes A, C, D, E, K, L, M, N, P, Q et R font partie intégrante de cette norme.

Les annexes B, F, G, H, J, S et T sont données uniquement à titre d'information.

FOREWORD

This amendment has been prepared by subcommittee 23J: Switches for appliances, of IEC technical committee 23: Electrical accessories.

The text of this amendment is based on the following documents:

FDIS	Report on voting
23J/232/FDIS	23J/233/RVD

Full information on the voting for the approval of this amendment can be found in the report on voting indicated in the above table.

The committee has decided that the contents of the base publication and its amendments will remain unchanged until 2006. At this date, the publication will be

- reconfirmed;
- withdrawn;
- replaced by a revised edition, or
- amended.

iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

Page 3

CONTENTS

Under "Definitions", add the following new heading:

3.9 Definitions relating to manufacturers' tests

Add, on page 4, the titles of the new annexes R, S and T, as follows:

Annex R (normative) Routine tests

Annex S (informative) Sampling tests

Annex T (informative) Switch families

Page 11

FOREWORD

Replace, on page 12, the two paragraphs relating to the annexes, by the following:

Annexes A, C, D, E, K, L, M, N, P, Q and R form an integral part of this standard.

Annexes B, F, G, H, J, S and T are for information only.

Page 16

2 Références normatives

Insérer dans la liste existante les références suivantes:

CEI 61058-2-1, *Interrupteurs pour appareils – Partie 2-1: Règles particulières pour les interrupteurs pour câbles souples*

IEC 61058-2-4, *Interrupteurs pour appareils – Partie 2-4: Règles particulières pour les interrupteurs à montage indépendant*

Page 24

3 Définitions

Ajouter, à la page 46, après 3.8.4, les nouvelles définitions suivantes:

3.9 Définitions relatives aux essais du fabricant

3.9.1

essai individuel

essai effectué sur chaque interrupteur d'appareil en cours de fabrication et/ou après la fabrication pour vérifier qu'il satisfait aux prescriptions applicables de la présente norme

[VEI 151-04-16, modifiée]

NOTE Les essais individuels sont spécifiés dans l'annexe R.

3.9.2

essai sur prélèvement

essai effectué sur un certain nombre d'interrupteurs prélevés au hasard dans un lot

[VEI 151-04-17, modifiée]

NOTE Les essais sur prélèvement sont spécifiés dans l'annexe S.

3.9.3

essai de type

essai effectué sur un ou plusieurs interrupteurs réalisés selon une conception donnée pour vérifier que cette conception répond à certaines spécifications

[VEI 151-04-15, modifiée]

Page 17

2 Normative references

Insert in the existing list the following references:

IEC 61058-2-1, *Switches for appliances – Part 2-1: Particular requirements for cord switches*

IEC 61058-2-4, *Switches for appliances – Part 2-4: Particular requirements for independently mounted switches*

Page 25

3 Definitions

Add, on page 47, after 3.8.4, the following new definitions:

3.9 Definitions relating to manufacturers' tests

3.9.1 routine test

a test to which each individual switch for appliances is subjected during and/or after manufacture to ascertain whether it complies with the relevant requirements of this standard

[IEV 151-04-16, modified]

NOTE Routine tests are specified in annex R

3.9.2 sampling test

a test on a number of switches taken at random from a batch

[IEV 151-04-17, modified]

NOTE Sampling tests are specified in annex S

3.9.3 type test

a test of one or more switches made to a certain design to show that the design meets certain specifications

[IEV 151-04-15, modified]

Page 308

Ajouter, après l'annexe Q, les nouvelles annexes suivantes:

Annexe R (normative)

Essais individuels

R.1 Introduction

Des essais individuels normatifs doivent être effectués dans les cas où un contrôle à 100 % est considéré comme essentiel pour la sécurité.

R.2 Considérations générales

Si l'interrupteur ne donne pas de résultats satisfaisants lors des essais applicables, il convient d'entreprendre des actions correctives.

R.3 Essais individuels à effectuer si les distances d'isolement sont réduites

Les distances dans l'air pour l'isolation principale ou fonctionnelle inférieures aux valeurs indiquées dans le tableau 22 doivent être confirmées par un essai individuel, en mettant en œuvre l'essai spécifié à l'annexe M.

R.4 Essais individuels à effectuer sur des interrupteurs pour câble souple et sur des interrupteurs montés indépendamment

Les essais suivants doivent être effectués sur les interrupteurs pour câbles souples (CEI 61058-2-1) et sur les interrupteurs montés indépendamment (CEI 61058-4-2):

- les essais de mise à la masse conformément à 10.4, mais en utilisant un courant d'essai au moins égal à 10 A. L'essai est effectué pendant toute la durée nécessaire à la mesure;
- pour les interrupteurs non démontables avec des câbles souples surmoulés, un essai de rigidité diélectrique conformément à l'article 15, sans épreuve hygroscopique. Cet essai est appliqué entre les parties métalliques accessibles de l'interrupteur et les parties actives de l'interrupteur. L'essai est réalisé pendant 1 s à la valeur spécifiée dans le tableau 12.